

**Délibération n°2024-04**

**Thème : AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES 1**

**Objet : Désignation d'un représentant au conseil d'administration de l'Ecole Intercommunale d'Enseignement Artistique**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-deux du mois de février, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 16 février 2024 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

**Membres en exercice : 27    Membres présents : 19    Pouvoirs : 7    Suffrages exprimés : 26**

**Étaient présents :**

Gilbert BOYER ; Stéphane DERRIVES ; David GEHANT ; Michel DALMASSO ; Sylvie SAMBAIN ; Thomas CHERBAKOW ; Caroline MASPER ; Sandrine LEBRE ; Karima COEURET ; Aurélie ANNEQUIN ; Danièle KLINGLER ; Camille FELLER ; François PREVOST ; Antoine DE RUFFRAY ; Didier DERUPTY ; Robert USSEGLIO ; Patricia PAUL ; Philippe VUILQUE ; Christian CHIAPPELLA.

**Étaient représentés :**

M. Michel CHAPUIS donne procuration à M. David GEHANT  
M. Rémi DUTHOIT donne procuration à Mme Danièle KLINGLER  
M. Emmanuel LUTHRINGER donne procuration à M. Michel DALMASSO  
M. Christophe LOPEZ donne procuration à M. Christian CHIAPPELLA  
Mme Maryse BLANC donne procuration à Mme Sylvie SAMBAIN  
M. Marc DINI donne procuration à Mme Patricia PAUL  
Mme Nadine CURNIER donne procuration à Mme Camille FELLER

**Absents excusés :**

Michel CHAPUIS, Rémi DUTHOIT, Emmanuel LUTHRINGER, Christophe LOPEZ, Maryse BLANC, Marc DINI, Nadine CURNIER, Odile CHENEVEZ.

**Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Aurélie ANNEQUIN a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.**

**13 communes sont donc représentées.**

VU les statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure, notamment l'article 8, précisant ses compétences,

VU les statuts de l'Ecole Intercommunale d'Enseignement Artistique, association loi 1901,

**CONSIDERANT** que la Communauté de communes doit désigner 2 délégués au sein de son conseil communautaire pour la représenter au Conseil d'Administration de l'Ecole Intercommunale d'Enseignement Artistique,

Administration de l'Ecole  
004-240400440-20240222-04-2024-DE  
Date de réception préfecture : 04/03/2024

VU la délibération n°55/2020 prise en conseil communautaire le 31 juillet 2020 portant sur la désignation de Madame Patricia Paul et de Monsieur François Prévost en tant que représentants de la Communauté de communes au sein de l'Ecole Intercommunale d'Enseignement Artistique,

VU la démission officielle de Monsieur François Prévost, en date du 8 janvier 2024, du Conseil d'Administration de l'Ecole Intercommunale d'Enseignement Artistique,

Ceci exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :**

- De désigner Mme Sylvie SAMBAIN pour représenter la communauté de communes au sein du Conseil d'Administration de l'Ecole Intercommunale d'Enseignement Artistique en remplacement de Monsieur François Prévost,
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président ou un conseiller communautaire délégué à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 26  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et années susdits,  
POUR EXTRAIT CONFORME



Le Président,  
David GEHANT

Acte publié le : 04 MARS 2024